

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 118/2017

OBJET : Mise en place de la prime « Objectif Réno Travaux » avec le PETR du Pays du Sud Toulousain

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGILOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

M. le Président indique que, dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPcv), les 3 communautés de communes adhérentes au PETR du Pays du Sud Toulousain ont souhaité mettre en place un dispositif pour soutenir l'activité économique des entreprises de la rénovation énergétique, dans le cadre de leur compétence développement économique.

Ce dispositif prend le nom de prime « Objectif Réno Travaux ». Elle est d'un montant forfaitaire de 1500€ et est destinée à être utilisée pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans le logement. Pour cela, les travaux envisagés doivent permettre de réduire les consommations d'énergie d'au moins 25%.

Le financement de cette prime repose sur une subvention du dispositif Territoire à Energie Positive pour la croissance verte à hauteur de 80% et les EPCI à hauteur de 20%, soit pour une prime de 1500€, 1200€ en provenance de TEPCV et 300€ en provenance des communautés de communes.

Les conditions à remplir pour bénéficier de la prime « Objectif Réno Travaux » :

- Etre bénéficiaire de l'éco-chèque de la Région, www.laregion.fr/ecocheque et par conséquent respecter les critères d'attribution,
- Respecter les critères complémentaires à la Région fixés par la DREAL concernant l'abondement local de l'éco-chèque Région à savoir que sont éligibles :
 - les ménages dits « modestes » ayant sollicité l'éco-chèque de la Région Occitanie, qu'ils aient déposé ou pas un dossier auprès de l'ANAH,

- les ménages dont les revenus sont situés au-dessus des plafonds de l'ANAH et au-dessous des plafonds de l'éco-chèque Région.

Le Pays du Sud Toulousain procèdera au versement de la prime « Objectif Réno Travaux » par virement bancaire. Pour cela le particulier devra transmettre au Pays du Sud Toulousain la copie des devis signés, passés les délais légaux de rétractation, correspondant au dossier de demande d'éco-chèque et un RIB.

Le PETR du Pays du Sud Toulousain émettra à échéance semestrielle un titre à destination des EPCI correspondant au nombre de primes Objectif Réno travaux distribuées multipliés par la quote-part intercommunale.

Par exemple pour 10 primes : 10 x 300€ = 3000€.

Au total, 148 primes sont disponibles dans le cadre de l'opération. Afin de garantir l'équité territoriale, il est proposé de répartir équitablement le nombre de primes entre les EPCI :

- Communauté de communes Cœur de Garonne : 49 primes,
- Communauté de communes de Lèze Ariège : 49 primes,
- Communauté de communes du Volvestre : 49 primes,
- Laisser en attente d'attribution la 148^{ème} et dernière prime.

Ainsi pour la communauté de communes Lèze Ariège, 49 primes seront disponibles.

A noter que le nombre de primes par EPCI est modulable. En effet, un EPCI ayant consommé rapidement le nombre de primes affectées pourra, par le biais d'un système de vases communicants et après accord d'un autre EPCI, bénéficier de primes supplémentaires. (Par exemple la collectivité A lègue X primes à la collectivité B).

Un courrier à double entête (EPCI concerné et Pays Sud Toulousain), co-signé des deux Présidents sera envoyé à chaque bénéficiaire de la prime « Objectif Réno travaux ».

La date d'entrée en vigueur du dispositif est souhaitée en avril 2017.

L'opération a débutée lorsque la délibération du PETR est devenue exécutoire, le 27/03/2017 et se terminera le 31/12/2017. Ce délai pourra évoluer, sans toutefois dépasser le 29/04/2018, soit deux mois avant le 3^{ème} anniversaire de la convention TEPCV, date à laquelle le PETR devra justifier auprès de la Caisse des dépôts et de l'Etat de la réalisation de l'action.

Le Pays du Sud Toulousain pourra toutefois mettre fin par anticipation au dispositif si les 148 primes venaient à être attribuées avant les dates susmentionnée.

La prime « Objectif Réno travaux » devra être sollicitée auprès des conseillers « Objectif Réno », le service public de la rénovation énergétique du Pays Sud Toulousain au 05 61 97 34 20 ou sur le site Internet dédié : www.objectifreno.fr.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE la mise en place de la prime « Objectif Réno Travaux »,

BUDGETE au titre de l'année 2017, 9900 € correspondant au versement de la quote-part intercommunale de 33 primes,

PREVOIT de budgéter au titre de l'année 2018, 4800 € correspondant au versement de la quote-part intercommunale des 16 primes restantes.

DESIGNE M. Jean-Louis REMY comme élu référent sur le dossier.

DONNE POUVOIR au Président de signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS